

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-239 du 26 Septembre 1975

portant rappel de l'Ambassadeur du Dahomey
auprès de la République Fédérale d'Allema-
gne et auprès des Pays de sa Juridiction.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°73-38 du 30 janvier 1973 portant nomination du Camarade
TEVOEDJRE Virgile Octave en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République du Dahomey auprès de la République
Fédérale d'Allemagne ;
VU la Lettre confidentielle n°305/MAEC/DAFA. du 27 août 1975 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

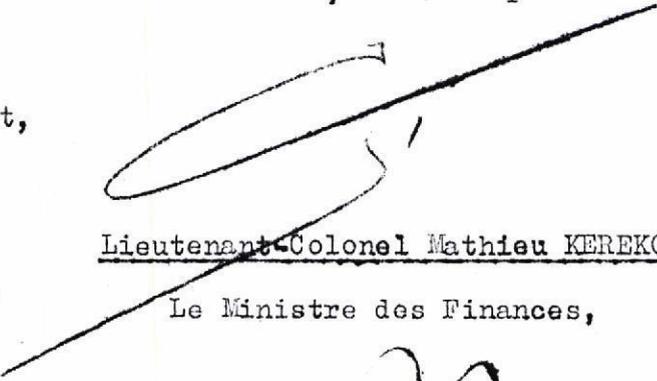
DECRETE :

Article 1er. - Il est mis fin aux fonctions du Camarade TEVOEDJRE Virgile Octave
en qualité d'Ambassadeur du Dahomey auprès de la République Fédérale d'Allemagne
ainsi qu'auprès de tous les pays de sa juridiction.

Article 2. - Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération est chargé
de l'application du présent décret qui prend effet pour compter du 15 octobre
1975, et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU


Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Le Ministre des Finances,

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Intendant-Militaire de 3ème classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MAEC 6 - MInistères 12 - SGG 4 - SPD 2 - CNR 4 -
LAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5 - JORD 1 - DPE-DGAJL-INSAE 6 - Intéressé -
AMBADAHO-BONN 1 - DB-DG-CF-Solde 4 - Trésor 4 DI 4